



PROGRAMME DE TRAVAIL ANNUEL

COMMISSION NATIONALE POUR
LA PROTECTION DES DONNÉES



Afin d'atteindre les objectifs stratégiques et opérationnels que la CNPD s'est donnée dans son plan stratégique pour la période 2023-2025, et en supplément des actions qu'elle mène au quotidien pour assurer sa mission, la Commission nationale envisage d'entreprendre les actions suivantes au cours de cette année-ci :



Objectif stratégique 1 : SENSIBILISATION DES ACTEURS À LA PROTECTION DES DONNÉES

- 🎯 Evolution du site internet de la CNPD, avec une restructuration des informations disponibles et la mise en place d'éléments graphiques et visuels garantissant une meilleure visibilité et accessibilité à ces informations
- 🎯 Mise en œuvre du projet WTOON cofinancé par la Commission européenne, en collaboration avec BeeSecure, ayant comme objectif le développement et la mise à disposition d'outils de sensibilisation adressés aux adolescents sur la protection de leurs données personnelles dans le contexte de l'utilisation des médias sociaux
- 🎯 Communication au sujet de l'implémentation au Luxembourg du règlement européen sur l'intelligence artificielle (ci-après «Règlement IA») et les futurs rôles de la CNPD dans ce contexte
- 🎯 Organisation de conférences et workshops notamment au sujet du bac à sable réglementaire « Sandkëscht »
- 🎯 Développement en collaboration avec le DLH d'une formation sur la protection des données et l'intelligence artificielle et les réglementations en vigueur (RGPD et règlement IA)



Objectif stratégique 2 : DÉVELOPPEMENT ET PROMOTION D'OUTILS DE CONFORMITÉ

- 🎯 Soutien continu au développement d'activités de certification RGPD, au niveau national et au niveau européen, avec une attention particulière aux besoins des traitement de données personnelles vers des pays tiers
- 🎯 Renforcement des activités du service « Audits et analyses d'impact » de la division Conformité, avec un accent sur la coopération au niveau UE dans le cadre des audits du SIS et du VIS, d'Eurodac, Europol, Eurojust et renforcement d'actions communes de contrôles (ex : IMI), en tenant compte de l'entrée en vigueur des règlements EU et des systèmes/fichiers y associés (ETIAS, EES, ECRIS-TCN)



Objectif stratégique 3 : INTENSIFICATION DES ACTIVITÉS D'ENQUÊTE

- 🎯 Continuation des campagnes d'enquêtes sur les registres des activités des traitements et la vidéosurveillance dans les lycées
- 🎯 Lancement d'une campagne de contrôle sur la désignation de DPOs dans les établissements publics
- 🎯 Développement de capacités d'enquêtes sous le Règlement IA et le Digital Governance Act (ci-après «DGA»)



Objectif stratégique 4 : RENFORCEMENT DES STRUCTURES ORGANISATIONNELLES DE LA CNPD

- 🎯 Préparation aux nouvelles missions d'autorité de surveillance du marché sous le Règlement IA
- 🎯 Préparation aux nouvelles missions d'autorité de protection des droits fondamentaux sous le Règlement IA
- 🎯 Préparation aux nouvelles missions en tant qu'organisme notifié pour les systèmes d'IA mis en oeuvre par les autorités répressives, les services de l'immigration ou les autorités compétentes en matière d'asile
- 🎯 Développement de la coordination nationale des autorités compétentes sous le Règlement IA
- 🎯 Évolution du bac à sable réglementaire « Sandkëscht » en conformité avec les exigences du Règlement IA
- 🎯 Préparation aux nouvelles missions d'autorité compétente pour la supervision des services d'intermédiation et des organismes altruistes dans le cadre d'implémentation du DGA
- 🎯 Initiation d'un projet d'évolution de l'outil de production principal interne de la CNPD pour être en mesure de continuer à répondre toujours plus efficacement à ses missions actuelles et d'assumer efficacement ses nouvelles missions en particulier dans le cadre de l'implémentation au Luxembourg du DGA et du Règlement IA
- 🎯 Travail sur l'évolution de la gouvernance organisationnelle de la CNPD pour y intégrer l'attribution de ses nouvelles missions
- 🎯 Recensement des besoins en formations internes et développement d'un catalogue de formations internes

